



VILLE DE LANNION  
KER LANNUON



## **Réunion du 28 janvier 2011** (18h – Salle Fougère à Serval)

Troisième réunion du conseil de quartier

Une soixantaine de personnes était présente

Rappelons que le conseil de quartier est constitué de tous les habitants de Serval - Beg Léguer , et que le bureau en est l'émanation par tirage au sort sur une liste de volontaires. Le bureau a un rôle d'animation au sein du conseil de quartier et est le relais auprès de la municipalité via l' élu référent.

Ordre du jour

- Modification Règlement du Conseil de Quartier
- Politique éclairage public
- Liaison piétonne route de Trébeurden-école
- Liaison Serval-Beg-Léguer
- Plateau scolaire
- Projet comité des fêtes



- Questions diverses

La réunion s'est déroulée en présence de 5 élus: : M. MARQUET, maire de Lannion, Mme Bernard, M. GOUZI, M. GICQUEL et M. TREMULOT, conseiller référent pour le quartier et animateur de la réunion.

→ **MODIFICATION REGLEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER et PERIMETRE DES CONSEILS DE QUARTIER**

1) La durée du mandat du bureau du conseil de quartier était fixée à 2 ans.

Ce temps semble être un peu court pour que le bureau puisse réellement avancer sur des projets.

Suite à la réunion de la commission extra-municipale (réunissant tous les présidents de conseils de quartier, les élus référents et les membres de la commission « démocratie locale et vie de quartier »), la municipalité a décidé que les membres du bureau qui souhaiteraient poursuivre puissent le faire sur 2 années supplémentaires.

Objection: si tous les membres du bureau souhaitent rester nous nous retrouverions alors avec la même difficulté à la fin de la 4<sup>o</sup> année à savoir une nouvelle équipe à former entièrement

Ne serait-il pas plus judicieux de renouveler systématiquement une partie des membres du bureau à la fin de la 2<sup>o</sup> année?

M. TREMULOT précise que ce point de règlement pourra toujours être rediscuté en commission extra-municipale.

2) Si le Conseil de Quartier ne se réunit pas au moins tous les 6 mois, il peut être prononcé la dissolution du bureau.



3) Rappel du rôle de chaque instance par M. TREMULOT :

- Le conseil de quartier est une assemblée consultative; le conseil municipal reste l'organe décisionnaire
- C'est au conseiller municipal référent d'apporter des réponses aux demandes de conseil de quartier . Le bureau ne peut être tenu pour responsable des décisions finales.
- Le périmètre du Conseil de Quartier de Servel Beg Léguer a été présenté sans que cela n'amène de question particulière (ce périmètre semble assez naturel).

#### ➔ **POLITIQUE ECLAIRAGE PUBLIC**

En 2009, la dépense électricité est de 800 000 euros. L'éclairage public représente 30% de cette dépense. (Il y a environ 5000 points lumineux à Lannion.)

L'étude actuelle par la municipalité porte sur la possibilité de passer d'un éclairage permanent à un éclairage semi-permanent en fonction des lieux. Il est à noter que sur Servel, Beg-Léguer l'éclairage public est déjà en grande partie en semi-permanent.

Par ailleurs systématiquement les ampoules grillées sont remplacées par des ampoules moins consommatrices.

#### ➔ **LIAISON PIETONNE ROUTE DE TREBEURDEN**

Une famille habitant route de Trébeurden a fait part de la difficulté de se rendre à l'école en longeant cette route départementale non sécurisée.

De même grande difficulté à traverser cette route depuis le nouveau lotissement ( entre les 2 départementales)



La route de Trébeurden est une route départementale, il y a donc nécessité d'étudier le problème en concertation avec le département.

### ➔ LIAISON SERVEL BEG LEGUER

1) Le but serait de pouvoir se rendre aux plages tant pour les piétons que pour les cyclistes en toute sécurité.

Les services de la ville ont fait un relevé topographique sur la route Servel-Beg-Leguer .  
A partir de ces données, le groupe de travail du Conseil de Quartier sur les déplacements pourrait se réunir et réfléchir sur les possibilités de trajet sécurisé.

La question d'installer une voie verte provisoire durant la saison estivale est difficile à prendre en compte car ceci suppose des aménagement particuliers.

Pourquoi alors ne pas installer des panneaux incitant l'automobiliste à réduire davantage sa vitesse?

2) Liaison bus Servel Beg-Leguer

La compétence des bus est du ressort de LTA

Demande de révision des horaires afin qu'il y ait continuité des lignes jusqu'à Beg-Leguer et d'harmonisation des tarifications Tibus (Conseil Général) et Tilt (LTA).

### ➔ PLATEAU SCOLAIRE

Le conseil d'école a demandé que le plateau scolaire soit fermé du fait de la présence régulière de chiens (avec ou sans maître) et du fait de dégradations.

Le souhait de l'équipe municipale est que cet espace soit un espace ouvert. (accessible



aux jeunes en dehors du temps scolaire)

Il est peut être envisageable de mettre en place une clôture dissuasive pour les chiens ?

### → **PROJET COMITE DES FETES**

Bernard TREMULOT fait part du souhait de Monsieur LE GOFF de relancer le comité des fêtes.

Les personnes intéressées peuvent le contacter.

### → **QUESTIONS DIVERSES**

- Feux de jardin: Qu'elle est la législation dans ce domaine? >> l'arrêté municipal régissant ces feux sera à nouveau communiqué.
- Défibrillateur: Ne serait-il pas possible d'en avoir un sur le quartier et où?
- Salle de quartier : Celle-ci est prévue durant ce mandat municipal donc avant 2014. Un 1er travail sera entrepris par le bureau du Conseil de Quartier qui proposera une réunion aux diverses associations utilisatrices afin d'étudier les besoins.
- Enfouissement des lignes: Ceci rentre dans le projet global d'aménagement du bourg.
- Chemin de Kervegan: Les riverains font part de la dangerosité de cette voie. L'étude du rachat par la ville de la maison qui fait l'angle pourrait peut-être résoudre le problème ?
- Révision du PLU: Celui-ci sera présenté lors d'une prochaine réunion du CQ.



- Assainissement de Beg-Leguer: Avant les prochains travaux chemin du moulin à vent une réunion sera proposée aux riverains.

➔ **POUR MEMOIRE**

Le bureau rappelle l'existence de deux boîtes aux lettres destinées à recueillir les doléances et les idées de chacun

- devant la maison de quartier de Beg Léguer
- face à l'ancienne mairie de Serval

J. COUPIER pour le bureau